



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 18 juin novembre 2013 - n° 106/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment*

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : mensuelle

*Émetteur* : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, goulots de production, effectifs, difficultés de recrutement... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête. L'enquête est aussi effectuée par internet depuis juin 2007 (en 2012, 46,3% des répondants ont répondu par internet).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.